

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON
DU 9 MARS 2022**

RAPPORT N°2

(Rapport de Monsieur le Président)



Objet : Rapport sur les orientations budgétaires

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du syndicat.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par l'exécutif sur les orientations budgétaires.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers syndicaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Ce rapport donnant lieu à débat sera transmis au représentant de l'État.

Le SYDELON, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 et publié le 25 janvier 2011 au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Publié(e) le21...MARS...2022....
Notifié(e) le
Yutz, le18...MARS...2022.....
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



Stéphanie SIEBERT

Le SYDELON regroupe les Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) suivants :

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville,
La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
La Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (communes de l'ex-CC3F).

Le SYDELON a pour compétences le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire soit 187 769 habitants (population municipale 2018 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021).

Le personnel du SYDELON se compose de :

- une Directrice,
- une responsable des finances,
- une assistante de direction,
- un chargé de mission « économie circulaire ».

La chargée de mission « prévention et communication » a quitté le SYDELON et son poste ne devrait pas être remplacé car les deux Communautés d'Agglomération nous ont informés par un courrier en date du 16/02/2022 de leur souhait d'exercer directement la compétence prévention des déchets.

Comme le budget primitif 2021, le budget primitif 2022 sera voté en HT.

I. Le bilan 2021

1. LES RECETTES

A. FONCTIONNEMENT

Pour 2021, les recettes se sont composées :

- * de recettes pour le rachat des matériaux de recyclage s'élèvent à 795 790 € HT,
- * des appels à participation pour le paiement des factures de 13 129 958 € HT,
- * suite à un accord écrit des 4 EPCI, la cotisation des membres fixée à 1,82 € HT est passée à 6,02 € HT en 2021 décomposée comme suit :
 - 1,82 € HT cotisation actuelle,
 - 0,59 € HT cotisation complémentaire de fonctionnement,
 - 3,61 € HT correspondant au tiers du montant total nécessaire au lancement des projets la première année uniquement. Cette augmentation de cotisation devait être utilisée pour financer les projets du SYDELON.

Notons que le prélèvement sur recettes de 0,36 € HT / habitant / an a été maintenu.

B. INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'a été perçue en 2021 en dehors des amortissements.

2. LES DEPENSES

A. FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses liées aux marchés de prestation

Les dépenses du SYDELON concernent le paiement des factures de nos prestataires pour les marchés de traitement (ordures ménagères, tri, verre), de transport et transfert, et les marchés des déchèteries.

Elles étaient de 14 008 257 € HT.

On a constaté une augmentation de 878 299 € HT par rapport à l'appel à participation 2021 (13 129 958 € HT) qui s'explique par :

- une forte augmentation des tonnages et rotations en déchèterie.

L'ensemble des marchés du SYDELON ont été relancés fin 2019 pour une exécution à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans reconductible, 2 fois 1 an.

Pour rappel :

Les prestataires des marchés relatifs aux déchèteries sont :

- la société DERICHEBOURG ESKA pour la valorisation des métaux et des batteries de véhicules,
- la société CITRAVAL pour la valorisation du bois et la valorisation du carton,
- la société CEDILOR pour le traitement et la valorisation des déchets dangereux,
- la société REMONDIS pour la valorisation ou le traitement des gravats,
- la société SUEZ ORGANIQUE pour la valorisation des déchets végétaux,
- la société SUEZ RV NORD-EST pour le traitement du flux tout-venant,
- la société CITRAVAL pour le transport et la mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries.

Les prestataires pour les marchés relatifs au traitement des Ordures Ménagères (OM) et des recyclables :

- la société SUEZ RV NORD-EST pour le traitement des ordures ménagères,
- la société SUEZ RV Nord-Est pour la gestion et l'exploitation d'un centre public de transfert à Manom d'ordures ménagères et assimilées et leur transport,
- la société SUEZ RV NORD-EST pour le transport et la mise à disposition d'un centre de transfert pour les ordures ménagères et assimilées et recyclables secs,
- la société PAPREC Lorraines pour le tri et le conditionnement des recyclables secs hors verre,
- la société MINERIS pour le vidage du verre en points d'apport volontaire et transport vers un verrier.

2) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été de 298 767 € contre 312 560 € prévues.

3) Les principales charges courantes

Elles ont été de 120 475 € HT contre 120 292 € HT prévues.

- Maintenance,
- Locations diverses : postes téléphoniques, location des 3 véhicules, photocopieur...
- Frais téléphoniques portables et fixes,
- Frais de réceptions,
- Frais postaux,
- Loyer annuel,
- Frais de nettoyage annuels.

4) Les dépenses de communication

Un budget de 6 000 € HT a été alloué à des actions de communication en 2021. Aucune action n'a été réalisée en 2021.

B. INVESTISSEMENT

1) Frais d'étude

Les études de faisabilité lancées en 2019 devaient être poursuivies par des phases d'assistance techniques, financières et juridiques :

- pour la création d'un centre de transfert à hauteur de 18 575 € HT,
- pour la création d'une recyclerie à hauteur de 15 750 € HT,
- pour le centre de tri à hauteur de 45 000 € HT.

Aucune étude n'a été lancée.

Nous avons commandé auprès de Maître COSSALTER la rédaction juridique d'un contrat de coopération public-public avec le SYDEME qui s'est élevé à 4 110 € HT.

2) Les travaux d'entretien du Centre de transfert de Manom

Le centre de transfert de Manom, propriété de la ville de Thionville, construit en 1974, a été mis à disposition du SYDELON en 2014. Le pont bascule date quant à lui de 1994.

Un marché de gestion exploitation de ce site a été signé en 2020 avec l'entreprise SUEZ.

Suite au contrôle périodique du bureau de contrôle « Veritas » fin juillet 2021, le pont bascule a été déclaré fonctionnel mais possède un gros défaut de précision.

Le bureau de contrôle a encouragé fortement le propriétaire du site à procéder au changement du pont bascule, faute de quoi la DREAL pourrait lors de son passage périodique déclarer la non-conformité du pont et procéder à la fermeture temporaire du site.

Le coût de l'acquisition et de l'installation d'un pont bascule s'élève à 25 179 € HT. La somme de 26 000 € HT a été inscrite au budget 2021 et reconduite au budget 2022.

Les travaux débiteront en 2022.

3) Renouvellement du matériel informatique

Le parc informatique du SYDELON a été renouvelé pour un montant de 6 000 € HT (licences comprises) auprès de l'UGAP.

4) Équipement de la salle de réunion

De manière à organiser les réunions de commissions et autres en visioconférence et en présentiel, la salle de réunion du SYDELON a été équipée d'un « terminal webcam et micro », d'un écran et d'un meuble de support.

Le montant de cet équipement s'est élevé à 4 800 € HT (installation et formations comprises) selon un devis réalisé auprès de l'UGAP.

5) Projet de RECYCLERIE

En 2021, le SYDELON devait :

- lancer les démarches d'acquisition du terrain,
- se positionner sur le mode de gestion de cet outil.

Achat des bâtiments = 414 000 € HT (frais de notaire compris).

Travaux de réhabilitation/réaménagement = 1 500 000 € HT.

Autres (études, caissons réemploi, équipements) = 225 000 € HT.

Total des investissements estimés (Achat des bâtiments + Travaux + équipements + études)
= 2 139 000 € HT.

Or le terrain a été vendu et aucune démarche n'a été lancée.

Le SYDELON a relancé les deux Communautés d'agglomération le 5 novembre 2021 afin de savoir si elles avaient un terrain à proposer ; à la date du 3 mars, nous n'avons aucun retour.

Coût du projet de RECYCLERIE = 0,96 € HT / habitant / an.

6) Projet de CENTRE DE TRANSFERT

Compte tenu de la vétusté et du risque d'inondation du centre de transfert de Manom,

Compte tenu de l'incertitude du maintien de l'activité du centre de transfert situé à Fameck géré par Suez,

Le Comité syndical a acté le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un Centre de Transfert unique sur le site EUROPORT. Achat du terrain 2ha à Europort = 600 000 € HT.

Travaux de construction = 2 0700 000 € HT.

Études = 226 000 € HT.

Total des investissements estimés (Achat 2ha terrain EUROPORT + Travaux + études)
= 2 896 000 € HT.

Etroitement lié à la création du centre de tri, ce projet est également en suspens. De plus, a été évoquée la réflexion sur le développement d'axes routiers dans la zone Europort qui doit à ce jour être clarifiée par tous les acteurs du territoire.

Coût du projet de CENTRE DE TRANSFERT = 1,24 € HT / habitant / an.

7) Projet de CENTRE DE TRI EN COOPERATION

Ce projet a été suspendu à la demande des deux Communautés d'Agglomération. Ces dernières sont à l'initiative d'une prise de contact avec l'Eurométropole et la régie Haganis pour étudier l'opportunité d'une coopération.

Coût du projet de CENTRE DE TRI = 8,64 € HT / habitant / an.

II. Les orientations budgétaires 2022

1. LES RECETTES

A. FONCTIONNEMENT

Pour 2022, les recettes se composeront :

* de recettes pour le rachat des matériaux de recyclage estimées à 650 000 € HT,

* des appels à participation pour le paiement des factures estimées à 14 485 276 € HT (15 933 804 € TTC).

Les principales évolutions de tarifs qui contribuent à cette augmentation sont les suivantes :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 30 à 40 € HT/T sur l'enfouissement et de 11 à 12 € HT/T pour l'incinération,
- une actualisation des prix des marchés limitée à 2%,
- une augmentation des tonnages de tri,
- une forte augmentation des tonnages et rotations en déchèteries.

* la cotisation des membres sera de 2,77 € HT.

Par un courrier du 28 février 2022, les deux Communautés d'agglomération ont demandé que la cotisation 2021 pour le projet d'investissement du centre de tri correspondant à 2,88 € HT par habitant soit intégrée au calcul de la nouvelle cotisation 2022. Par ailleurs, elles nous ont informés de leur volonté de poursuivre les projets de création d'une recyclerie et d'un centre de transfert.

Il est donc proposé de ne pas appeler de cotisation correspondant à ces 2 projets pour 2022, qui s'élèverait à 2,20 € HT, mais de thésauriser la cotisation 2021 et de l'inscrire en investissement sur le compte 1068.

En 2023, il sera perçu une cotisation fixe correspondant à un programme d'investissement pluriannuel du projet de centre de transfert et de recyclerie.

B. INVESTISSEMENT

Les deux Communautés d'Agglomération nous ont fait savoir par un courrier en date du 28 février 2022 qu'elles souhaitent que le SYDELON poursuive les projets de création d'une recyclerie et d'un centre de transfert. Les services engageront donc les démarches nécessaires à l'investissement dès que les éléments de blocage seront levés.

Le montant disponible pour les investissements s'élève à 680 000 € HT.

2. LES DEPENSES

A. FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses liées aux marchés de prestation

Les dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures de nos prestataires pour les marchés de traitement (ordures ménagères, tri, verre), de transport et transfert, et les marchés des déchèteries.

Elles sont estimées à 14 485 276 € HT.

On constate une augmentation de 1 355 318 € HT (soit +10%) par rapport à l'appel à participation 2021 (13 129 958 € HT) qui s'explique par :

- l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'enfouissement de 30 à 40 HT/T et sur l'incinération de 11 à 12 € HT/T,
- l'actualisation des prix des marchés renouvelés en 2020 pour 3 ans limitée à 2%,
- une forte augmentation des tonnages et rotations en déchèteries.

L'augmentation de 1 355 318 € HT peut se décomposer globalement de la façon suivante :

Poste de dépense	Montant estimé en € HT	% de l'augmentation
Augmentation de la TGAP pour le traitement OMr 2021-2022 (de 25,32 à 33,22€/t)	412 000	30%
Forte augmentation du tonnage tout-venant en déchèteries entre 2020 et 2021	335 000	25%
Révision des prix des marchés de prestations 2021-2022 (limitée à 2%)	228 000	17%
Augmentation de la TGAP pour le traitement du tout-venant 2021-2022, 100% à l'enfouissement (de 30 à 40 €/t)	179 000	13%
Forte augmentation des transports de bennes en déchèteries entre 2020 et 2021	102 000	8%
Forte augmentation des tonnages autres flux en déchèteries entre 2020 et 2021	73 000	5%
Augmentation des tonnages de tri 2020 et 2021 (mais compensée par la baisse des tonnages d'OMr)	26 000	2%
TOTAL	1 355 000	100%

L'ensemble des marchés du SYDELON ont été relancés fin 2019 pour une exécution à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour rappel :

Les prestataires des marchés relatifs aux déchèteries sont :

- la société DERICHEBOURG ESKA pour la valorisation des métaux et des batteries de véhicules,
- la société CITRAVAL pour la valorisation du bois et la valorisation du carton,
- la société CEDILOR pour le traitement et la valorisation des déchets dangereux,
- la société REMONDIS pour la valorisation ou le traitement des gravats,
- la société SUEZ ORGANIQUE pour la valorisation des déchets végétaux,
- la société SUEZ RV NORD-EST pour le traitement du flux tout-venant,
- la société CITRAVAL pour le transport et la mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries.

Le seul marché à relancer obligatoirement en 2022 est le traitement du flux tout-venant. Il sera nécessaire d'avoir recours à un AMO spécialisé afin de sécuriser la procédure.

Les prestataires pour les marchés relatifs au traitement des Ordures Ménagères (OM) et des recyclables :

- la société SUEZ RV NORD-EST pour le traitement des ordures ménagères,
- la société SUEZ RV Nord-Est pour la gestion et l'exploitation d'un centre public de transfert à Manom d'ordures ménagères et assimilées et leur transport,
- la société SUEZ RV NORD-EST pour le transport et la mise à disposition d'un centre de transfert pour les ordures ménagères et assimilées et recyclables secs,
- la société PAPREC Lorraines pour le tri et le conditionnement des recyclables secs hors verre,
- la société MINERIS pour le vidage du verre en points d'apport volontaire et transport vers un verrier.

Compte-tenu du rapprochement avec l'Eurométropole de Metz et de la régie HAGANIS, trois options s'offrent à nous :

- **si une convention de coopération public-public est possible et dans l'hypothèse où cette dernière est finalisée, il conviendra de mettre un terme au marché de tri et conditionnement des recyclables, avant le 1^{er} octobre 2022.**
- **dans le cas contraire, il est possible de reconduire ce marché tacitement deux fois un an, et ainsi garantir les tarifs actuels.**
- **il est aussi possible de relancer le marché, encourageant le risque d'une augmentation des coûts de traitement.**

2) Les dépenses de personnel

Elles sont évaluées à 280 000 € brut.

3) Les principales charges courantes

Elles sont évaluées à 135 000 € HT.

- Maintenance,
- Locations diverses : postes téléphoniques, location des véhicules, photocopieur...
- Frais téléphoniques portables et fixes,
- Frais de réceptions,
- Frais postaux,
- Loyer annuel,
- Frais de nettoyage annuels.

4) Les dépenses de communication

Un budget de 6 000 € HT est alloué à des actions de communication. Elles ne sont pas encore définies mais feront l'objet de validation au préalable lors des commissions consultatives ou du bureau.

5) Le reversement de l'intégralité du montant des recettes de rachat des matériaux

Les recettes sont estimées à 650 000 €. Attention, ce chiffre reste une estimation qui peut être très différente en fonction du cours des matériaux.

6) Quid des biodéchets ?

La généralisation du tri à la source des biodéchets est un objectif à atteindre à compter de 2025 (Loi de transition énergétique pour la croissance verte [LTECV]). Il faut réduire les déchets produits ainsi que l'élimination et augmenter la valorisation.

Au niveau du SYDELON, un marché de traitement de courte durée a été lancé mi-octobre 2021 afin de répondre rapidement aux besoins de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville (expérimentation collecte biodéchets en cours), mais aucune offre n'a été réceptionnée. Une nouvelle consultation est en cours d'élaboration. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la Communauté de Communes de Cattenom ont de leur côté lancé une étude sur la collecte des fermentescibles. Le faible tonnage actuel et l'accroissement de celui-ci au fur et à mesure de la collecte par les EPCI membres rendent difficile la rédaction du marché en matière d'estimation de volume à traiter.

Cependant, sur le long terme, ne serait-il pas opportun de recenser les besoins des 4 EPCI et d'étudier la pertinence de développer une filière globale de traitement des biodéchets ? En parallèle, faut-il lancer une réflexion sur un partenariat avec un privé et/ou un agriculteur ?

B. INVESTISSEMENT

1) Frais d'étude

Les études de faisabilité lancées en 2019 devraient être poursuivies par des phases d'assistance techniques, financières et juridiques :

- pour la création d'un centre de transfert à hauteur de 18 575 € HT,
- pour la création d'une recyclerie à hauteur de 15 750 € HT,
- pour la relance de certains marchés à hauteur de 10 000 € HT.

2) Les travaux d'entretien du Centre de transfert de Manom

Il convient de provisionner une somme de 10 000 € HT pour les travaux d'entretien de la route d'accès au site de Manom. Cependant cette dépense sera soumise à l'approbation du Comité syndical et sera étudiée en fonction de l'avancée de l'étude de faisabilité du centre de transfert.

Il faut également prendre en compte le coût de l'acquisition et de l'installation d'un pont bascule qui s'élève à 25 179 € HT. La somme de 26 000 € HT avait été inscrite au budget 2021 et est reconduite au budget 2022.

Les travaux débuteront en 2022.

3) La Recyclerie

Il convient de trouver un autre terrain et d'entamer les démarches suivantes :

- choisir le candidat suite au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- débiter les démarches d'acquisition du terrain,
- lancer la consultation pour la réhabilitation et l'aménagement du site,
- se positionner sur le mode de gestion de cet outil.

L'enveloppe globale du projet était estimée à 2,2 millions € HT hors subvention.

4) Le Centre de Transfert

Il était prévu qu'en 2021, le SYDELON mette en œuvre les différentes démarches relatives à la construction d'un centre de transfert unique.

Or se pose le problème du trafic des camions.

Faut-il envisager un ou d'autres terrains ? À ce titre, le Comité syndical est appelé à se prononcer sur la réalisation d'un ou plusieurs centres de transfert ainsi que de leur implantation

L'enveloppe globale du projet est estimée à 2,9 millions € HT hors subvention.